

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**FORMATION « MAITRE(SSE) DE MAISON »**

**Lieu de Formation – SAINTES (17)\***

Dates	Nombre de jours
29/09 au 3/10/2025	<b>5 jours</b>
3 au 7/10/2025	<b>5 jours</b>
1 au 5/12/2025	<b>5 jours</b>
5 au 9/01/2026	<b>5 jours</b>
2 au 6/02/2026	<b>5 jours</b>
9 au 13/03/2026	<b>5 jours</b>
30/03 au 3/04/2026	<b>5 jours</b>
<b>Nombre de jours de formation :</b>	<b>35 jours = 245 h</b>

*\* sous réserve du nombre de candidats suffisant ou de places disponibles*

**Renseignements concernant le candidat à la formation :**

Nom : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse mail : .....

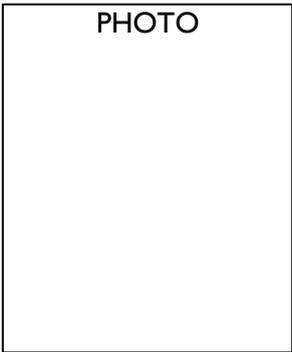
Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Fonction actuelle : .....

Depuis quelle date : .....



Type de contrat :  CDI  CDD  Contrat Professionnel  Autres .....

## Financement de la formation :

Employeur

Établissement :  Privé  Public

Financement PRO A

CPF

Montant du CPF : .....

Nom et adresse de votre établissement employeur : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

N° siret : .....

Code NAF : .....

**Nom et prénom du référent au sein de votre structure :** .....

.....

.....

**Téléphone :** .....

**Adresse mail :** .....

Fait à : ..... le .....

Signature du Salarié

Cachet et signature du responsable de  
l'établissement,

### Joindre au dossier de candidature :

- 2 photos d'identité dont une collée sur la première page du dossier d'inscription (au verso desquelles vous aurez noté votre nom)
- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- La photocopie des diplômes ou certificats en cas de demande de dispense
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de 3 mois.

### Dossier papier à retourner à :

IRTS Poitou-Charentes – Secrétariat MM – 1, rue Gynemer - BP 215 – 86005 Poitiers Cedex  
Secrétariat : [mm@irts-pc.eu](mailto:mm@irts-pc.eu) Tél : 05 49 37 60 05

### **Demande de dispense\* :**

- Pour les professionnels attestant du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de l'HACCP (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de la qualification Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) SNQ (dispenses suivant la date d'obtention de la qualification)
- Pour les professionnels attestant du CQP Surveillant(e) de Nuit
- Pour les professionnels attestant de la qualification de Maître.sse de Maison obtenue avant le 01.01.2015

	<b>Blocs de compétences de la Qualification Maître.sse de Maison</b>		
	<b>Bloc 1</b> <b>Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie</b> <b>70h</b>	<b>Bloc 2</b> <b>Accompagnement des Personnes</b> <b>77h</b>	<b>Bloc 3</b> <b>Participation à l'équipe Pluri-professionnelle</b> <b>49h</b>
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu avant le 01-01-15)			X
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST valide et HACCP		X

**\* joindre impérativement la copie de votre certificat/diplôme AVANT l'entrée en formation.  
Toute demande faite après l'entrée en formation ne sera pas prise en compte.**